

T-04 Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ?

Source : SES.WEBCLASS.fr - résumé du COURS (par IA) – Relecture humaine

Introduction :

Une **crise financière** bloque le financement de l'activité économique. Elle peut prendre plusieurs formes : crise boursière, bancaire, de change ou inflationniste. Les deux grandes crises du XXe et XXIe siècles (1929 et 2008) ont en commun d'avoir fragilisé les banques et provoqué des crises économiques majeures, imposant des formes de régulation spécifiques.

1. Les deux crises financières majeures : points communs et différences

1.1 La crise de 1929 : origine boursière

Le déclencheur : le jeudi noir du 24 octobre 1929, les cours boursiers s'effondrent de 20 % à New York. Le contexte est celui d'une surproduction (agricole, industrielle, immobilière) non accompagnée d'une hausse suffisante des salaires, et d'une spéculation boursière à crédit (les spéculateurs empruntent 80 % du prix des actions auprès d'agents de change, eux-mêmes financés par les banques).

Les enchaînements : la baisse des cours entraîne des **appels de marge**, les spéculateurs ne peuvent rembourser, les agents de change non plus, les banques subissent des pertes. S'y ajoutent les défauts de remboursement des agriculteurs et des ménages immobiliers. Le nombre de banques américaines passe de 29 000 en 1929 à 12 000 en 1932.

Les conséquences : le PIB américain baisse de 30 % entre 1929 et 1933, le chômage passe de 3 % à 25 %.

Le protectionnisme généralisé amplifie la crise mondiale.

1.2 La crise de 2008 : origine bancaire

Le déclencheur : la bulle immobilière américaine éclate. Les banques avaient accordé des **crédits subprimes** à des ménages peu solvables (NINJA : no income, no job, no asset), en s'appuyant sur la hausse continue des prix immobiliers et sur la **titrisation** — transformation de ces crédits risqués en titres financiers mélangés à des créances plus sûres, vendus dans le monde entier à des banques et investisseurs.

Les enchaînements : la baisse des prix immobiliers provoque des défauts de remboursement, dévalue les titres titrisés, et plonge les banques dans une **crise de solvabilité** (pertes sur actifs) et une **crise de liquidité** (les banques refusent de se prêter entre elles sur le marché interbancaire). BNP Paribas ferme trois fonds en août 2007, Lehman Brothers fait faillite en septembre 2008.

Les conséquences : diffusion mondiale de la crise du fait de l'interdépendance des marchés financiers (les banques européennes avaient massivement acheté les produits titrisés américains).

1.3 Comparaison des crises de 1929 et 2008

La principale différence est l'**origine** : **bulle boursière en 1929, bulle immobilière en 2008**.

Le point commun est la **fragilisation des banques et l'impact massif sur la croissance et l'emploi**. En 1929, les politiques monétaires furent insuffisantes (New Deal budgétaire) ; en 2008, les banques centrales intervinrent massivement avec des politiques monétaires non conventionnelles et des plans de relance budgétaires.

2. Les mécanismes fondamentaux des crises financières

2.1 La formation et l'éclatement des bulles spéculatives

Les bulles ont des **fondements réels** initiaux (bons résultats d'entreprises, hausse immobilière) qui attirent les investisseurs. Peu à peu, l'objectif n'est plus d'obtenir des revenus de placements mais de revendre avec une plus-value : la spéculation prend le dessus.

Deux mécanismes amplifient la bulle :

les **prophéties autoréalisatrices** (la croyance en la hausse pousse à acheter → les prix montent → la croyance se confirme) et les **comportements mimétiques** (les investisseurs imitent les autres par conformisme ou en supposant qu'ils détiennent des informations spéciales). Les cours s'écartent progressivement de la valeur réelle des entreprises.

L'éclatement suit le même processus en sens inverse : dès que des **doutes s'installent**, les ventes augmentent, les cours baissent, ce qui déclenche de **nouvelles ventes par mimétisme**. En 1929, cela provoque un **effondrement** brutal ; en 2007-2008, le marché des produits titrisés disparaît complètement, plus aucun acheteur n'existant.

2.2 Le rôle central des banques

Les banques sont structurellement fragiles car elles pratiquent la **transformation** : elles financent des actifs à long terme (crédits) avec des ressources à court terme (dépôts) → risque d'**illiquidité**. Elles font face aussi à un risque d'**insolvabilité** si les emprunteurs ne remboursent pas. En 2008, leur dépendance croissante aux marchés financiers (passif et actif) a amplifié les deux risques.

Les difficultés bancaires peuvent déclencher des **bank runs** (retrait massif des dépôts, comme à Northern Rock en 2007) et des **faillites en chaîne** (les banques liées entre elles par des prêts et emprunts se contaminent mutuellement). En 2008, les banques centrales ont injecté massivement des liquidités pour éviter un effondrement systémique comparable à 1929.

2.3 Les canaux de transmission à l'économie réelle (activités économiques en dehors des marchés financiers)

- **Canal du crédit** : les difficultés bancaires réduisent l'octroi de crédits aux ménages et entreprises → baisse de la consommation et de l'investissement → baisse de la production → hausse du chômage.
- **Canal de la dépréciation des actifs (effet de richesse)** : la chute des prix immobiliers et boursiers réduit le patrimoine des ménages → ils consomment moins, s'endettent moins → baisse de la demande globale. En 2008, le patrimoine immobilier des ménages américains a perdu environ 4 000 milliards de dollars.
- **Canal des ventes forcées** : les entreprises et banques vendent leurs actifs pour obtenir des liquidités → ces ventes font baisser encore plus les cours → les actifs servant de collatéral perdent de la valeur → les banques obtiennent moins de ressources → elles réduisent encore leurs crédits. Ce processus est cumulatif et auto-entretenu.

3. La régulation du système bancaire et financier

3.1 Les banques centrales comme prêteurs en dernier ressort

Face aux risques de **bank run** et de faillites en chaîne, les **banques centrales interviennent en prêtant en dernier ressort** (injection de liquidités) et en **garantissant les dépôts** (jusqu'à 100 000 € par déposant dans l'UE).

Ces mécanismes évitent la panique des déposants mais créent un **aléa moral** : sachant qu'elles seront sauvées, les banques peuvent être tentées de prendre des risques excessifs.

3.2 Les ratios de solvabilité (accords de Bâle III)

Les **ratios de solvabilité** imposent aux banques de détenir des **fonds propres** suffisants par rapport à leurs engagements pondérés par les risques. Le principe : $\text{ratio} = \text{fonds propres} / \text{engagements pondérés par les risques}$.

Les **accords de Bâle III** (après la crise de 2008) fixent un ratio minimum de 8 %, augmenté d'un coussin de conservation de 2,5 % (total : 10,5 %). Un **coussin contracyclique** (0 à 2,5 %) s'ajoute en période de croissance pour freiner la prise de risque excessive. Pour les 6 grandes banques françaises, ce ratio est passé de 5,8 % en 2008 à 14,4 % en 2019. Un **ratio d'endettement** (non pondéré) complète le dispositif pour éviter la sous-évaluation des risques par les banques elles-mêmes. Des ratios de **liquidité** obligent aussi les banques à détenir des actifs rapidement convertibles.

3.3 La supervision européenne : l'union bancaire

Dans l'UE, la **BCE** surveille les **banques systémiques** (dont la faillite mettrait en danger l'ensemble du système) soumises à des exigences supplémentaires (1 à 5 % d'engagements supplémentaires en fonds propres). Les banques centrales nationales supervisent les autres établissements.

Les **règles communes de l'union bancaire** comprennent : la **garantie des dépôts** (100 000 € par déposant) ; le **renflouement interne** (les créanciers de la banque participent aux pertes avant l'État) pour éviter que les contribuables paient les faillites bancaires ; la **liquidation ordonnée** des banques défailtantes pour limiter la panique ; et la **recapitalisation** via un fonds alimenté par les banques elles-mêmes.

En résumé : les crises financières (1929 et 2008) résultent de la formation et de l'éclatement de bulles spéculatives amplifiées par des comportements mimétiques et des prophéties autoréalisatrices, avec les banques comme maillon central de la transmission à l'économie réelle. La régulation post-2008 s'est renforcée avec des ratios de solvabilité plus exigeants, une supervision européenne intégrée et des mécanismes de protection des déposants — sans pour autant éliminer totalement l'aléa moral ni le risque de prises de risques excessives.